

OUVERTURE DU PORTAL

CHECK-IN	15:00 – 20:00	BAISSE SAISON	08:00 – 21:30
CHECK-OUT DE L'EMPLACEMENT	08:00 – 12:00	MOYENNE SAISON	08:00 – 22:30
CHECK-OUT DE LA MOBILHOME	08:00 – 10:00	HAUTE/TRES HAUTE SAISON	08:00 – 23:00

Dans les heures de fermeture du portail, utiliser la porte piétonne avec le code fourni par la réception:

ENREGISTREMENT

*Le client à l'arrivée, et tous ceux qui pour quelque raison veulent entrer dans le Camping, doivent se présenter à la Réception avec une **pièce d'identité valide avec photographie** pour eux-mêmes et pour chaque composant de leur noyau, pour l'enregistrement, en vertu de la loi italienne. Les personnes inscrites recevront un **bracelet d'identification et, en cas de besoin, une carte pour la voiture**.

*La Direction se réserve le droit de n'accepter pas les campeurs si pas désirés et en cas de camping complet.

***Le bracelet est personnel et non transmissible**, construit en matériel non toxiques et hypoallergénique. Ça permet de vous identifier immédiatement et d'éviter les contrôles répétés par nos employés, qui assurent votre sécurité. **Il réduit le phénomène d'inconnus illicites, qui avec aucun titre utilisent les services par les quels vous payez et qui sont pensés exclusivement pour vous**. Donc, nous vous prions de le mettre pendant tout le séjour.

*Le client est prié de présenter à son arrivée les cartes conventionnés. Les **cartes seront valables à partir du moment de la consigne à la Réception** et seulement pour les emplacements standard. Pour profiter des offres ou réductions, le paiement doit être effectué **en espèces**. L'offre n'est pas cumulable.

ENFANTS ET MINEURS

*Les mineurs peuvent accéder au Camping **avec une carte d'identité valide avec photographie**, plus autorisation signé par un parent avec une copie de son document. Nous recommandons aux groupes de jeunes, qui ont des besoins et des comportements différents, en contradiction avec celles de la plupart des clients plus calmes, d'exprimer leur exubérance à l'extérieure du Camping, jamais pendant les heures de silence et en tout cas dans une mesure et forme contenue. Exagérations et vulgarité ne seront pas tolérés. En cas il ne sera possible d'identifier un coupable, l'expulsion sera prise contre l'ensemble du group.

*Les adultes sont responsable du comportement de leurs enfants, dont l'exubérance, l'éducation et les besoins, ne peuvent pas aller au détriment de la sécurité et hygiène des autres clients. Les enfants devront toujours être accompagnés par un adulte et être supervisés s'ils se baignent dans le lac et aussi pendant l'utilisation des installations sportives. Le client accepte de payer les dommages causés par le mineur, même contre tiers.

EMPLACEMENT, LOGEMENTS, PERSONNES ET VOITURE, NOTIFICATION DES CHANGEMENTS

*Le nombre d'emplacements et maison mobile est désigné par la Direction. Pour raisons d'organisation, la Direction se réserve la faculté de changer le nombre de l'emplacements ou maison mobile avec une autre avec les même caractéristiques, sans préavis; il est interdit de se changer de place sans autorisation.

*Pour raisons de sécurité et pour ne défigurer pas l'aspect naturel typique d'un Camping, tous les équipements, compris les véhicules, doivent être soigneusement rangé dans les limites de l'emplacements.

*On permet une seule voiture pour chaque emplacement/maison mobile. Autres voitures sont autorisés pour chargement/déchargement et après doivent être stationnés à l'extérieure dans le parking et seront compté comme voiture supplémentaire.

*Le parking extérieur est à l'usage exclusif des clients qui y ont réservé une place de parking payant.

*Le client est tenu à vérifier l'exactitude de l'enregistrement et doit notifier les changements, aussi le changement d'emplacements, arrivée/départ des personnes et la durée présumée du séjour.

ARRIVÉE ET DÉPART

***Arrivée**: les emplacements ou maisons mobiles réserves peuvent être occupés **de 15,00 à 20,00 heures**.

*L'emplacements réservé et confirmé avec un dépôt, restera à disposition du client jusqu'à 12,00 heures et la maison mobile jusqu'à 10,00 heures du jour après le début de la réservation.

*En cas de NO-SHOW, le dépôt sera retenu.

***Une arrivée anticipée n'autorise pas un départ anticipé**.

***Départ**: Le client est tenu à libérer l'emplacements à 12,00 heures et la maison mobile à 10,00 heures du jour de départ. En cas de départ tardif de l'emplacements, si la place sera encore disponible, sera calculé le supplément pour la journée supplémentaire.

***Paiement**: le paiement pour l'emplacements doit être effectué le jour avant le départ et pour la maison mobile le jour après l'arrivée dans les horaires d'ouverture de la caisse.

VISITES

*La Direction se réserve le droit d'autoriser l'entrée des visiteurs et hôtes dans le Camping pendant la journée et seulement à pied et sans animaux, après qu'ils ont fourni à la Réception une pièce d'identité valide et avec la permission de courte durée (max. 1 heure) en fonction du temps et des besoins organisationnels du Camping. Si le visiteur/hôte prolonge sa visite, il payera **selon la liste de prix**. Le client du Camping doit s'assurer que le visiteur est autorisé à entrer dans le Camping et est responsable pour son comportement.

***Les personnes surprise dans le Camping sans autorisation seront dénoncées aux autorités**.

*Les visiteurs doivent quitter le camping au plus tard à l'heure de la fermeture de la Reception.

* Si le client du Camping autorise l'entrée des personnes non autorisées, il paiera la tarif du coût totale de leur séjour majoré du 50% comme pénalité.

PROPRETÉ, HYGIÈNE, ESTHÉTIQUE ET MALADIES INFECTIEUSES

*Pour des raisons de santé et d'hygiène, afin d'éviter la prolifération d'insectes ou d'animaux, la clientèle devra conserver **propre et bien rangé leur propre emplacement et/ou maison mobile**.

*Les clients sont priés d'utiliser civilement et correctement les toilettes, qui doivent être laissés après l'utilisation,

dans la même conditions dans lesquelles vous aimeriez les trouver.

*Chaque maladie infectieuse doit être immédiatement signalée à la direction du Camping.



HEURES DE SILENCE

Pendant les heures de silence (13.00 - 14.00 / 23.00 - 8.00) il est interdit:

*D'utiliser le matériel de sport ou de divertissement;

*de placer et mettre tentes;

*Le transit avec les voitures est possible dans les heures d'ouverture de la porte, en respectant les autres clients qui se reposent (à l'allure du pas, sans fermer les portes fortes, etc.). En tout cas pendant les heures de silence, les véhicules à moteur doivent être utilisés aussi peu que possible et juste en cas de nécessité (par la conduite max 5 km/h, sans fermer les portes en manière bruyante).

Aux clients qui ne respectent pas ces règles sera demandé de laisser les véhicules dans le parking et accéder au camping par l'entrée piétonne (en utilisant le code fourni à l'arrivée).

*En tout le moments nos clients sont priés d'éviter les comportements, activités, jeux ou l'utilisation d'équipements qui peuvent déranger la paix publique.

ANIMAUX

*L'entrée des chiens ou d'autres animaux, que peuvent causer dommages, inconforts ou problèmes sanitaires aux autres clients, est interdit. Cependant, **chiens, chats ou autres animaux sont autorisés dans le Camping à condition que:**

*on est en possession d'une certification des toutes les vaccinations;

*ils sont toujours tenus en laisse;

***les chiens ne sont pas admis sur la plage ou dans le lac ou dans les toilettes communes;**

*Le propriétaire d'un chien doit sortir le chien à l'extérieur du Camping pour les besoins d'hygiène et doit éliminer la saleté.

*Les chiens ne sont pas admis dans les lieux publics tels que Restaurant, Bar ou Magasin si non autorisés par la Direction.

*Les animaux ne peuvent pas être laissés sans surveillance et ne doivent pas déranger les autres clients. Le propriétaire des animaux bruyants ou dangereux qui ne respectent pas ces règles ou causent plaintes, sera invité à laisser immédiatement le Camping.

***Le chiens ne sont jamais admis dans les maisons mobiles.**

INTERDICTIONS

Il est interdit:

*De changer le statut de la terre, à creuser des trous et enterrer perches ou d'autres objets;

***Modifier en quelque façon emplacement/maison mobile;**

*Allumer du feu. Il est admis l'utilisation du **barbecue** à condition qu'il ne dérange pas les voisins, n'endommage pas le sol et seulement si on y fait attention;

*Verser huiles, carburants, liquides bouillants, salés ou des déchets sur le terrain et dans les égouts de drainage qui se déversent dans le lac;

*Le mésusage de l'eau (pistolets à eau, ballon d'eau etc.);

*Arrêter et laver les voitures, caravanes et bateaux dans la zone extérieure utilisée comme un "camper service";

* Endommager la végétation ou l'équipements;

*Traverser les emplacements avec vélos ou autres véhicules: le transit est limité uniquement aux routes du Camping et par la conduite max de 5 Km/h.

*L'utilisation d'arbres et balustrades de bord comme ancrages des tiges, bâches etc. **tirer cordes à hauteur d'homme** et installer tout ce que peut constituer potentiel danger et être d'obstacle au libre passage;

***Occuper, aussi temporairement avec la voiture autres emplacements**, quoique libre, pénalité le chargement du coût pour l'emplacement occupé.

*La fourniture d'électricité dans l'emplacement est de 6 ampère (=1320 Watt). Veuillez vous assurer que les dispositifs électriques ne dépassent pas ce limit.

*Jeter déchets sans prêter attention aux règles du tri sélectif reçues à l'enregistrement.

RESPONSABILITÉ, SÉCURITÉ, GARDE ÉQUIPEMENT ET VALEURS, CORRESPONDANCE

*En raison de la grandeur de l'aire, chaque client est tenu à garder **les objets de sa propriété**, comme partout ailleurs, aussi dans la sérénité du Camping, il y a la possibilité d'inconvénients comme: soustraction impropre d'objets, valeurs ou argent; actes de vandalisme, endommagements à choses par tiers, objets perdus ou laissés imprudemment sans surveillance. La Direction décline chaque responsabilité dans l'hypothèse de ces inconvénients.

***Les objets retrouvés dans le Camping doivent être consignés à la Direction** pour les accomplissements prévues par la loi.

*Le campeur est responsable de l'utilisation impropre des jeux et des installations récréatifs.

*La correspondance peut être recueillie à la Réception par le destinataire. Après une semaine, la correspondance pas recueillie sera renvoyée à l'expéditeur (où lisible).

*A l'intérieur du Camping prêt son oeuvre un gardien nocturne, responsable du maintien de l'ordre et de la calme nocturne. Il n'est pas en service pour le seul gardiennage du silence, à leur renseignez vous pour tous les besoins et urgence.

*À l'enregistrement sont données dispositions au client pour effectuer l'appel d'urgence nocturne.

EMBARCATIONS

*Les propriétaires d'embarcations sont tenus à retirer en Réception le règlement que doit être obligatoirement gardé à bord pour tout la période d'utilisation de l'embarcation et puis rendu en Réception.

*Une disposition normative (loi 15/11/2011 n. 203) rend obligatoire pour les embarcations à moteur (aussi hors-bord) non enregistrés de longueur supérieur à 2,5 mètres que naviguent sur les lacs Maggiore et Ceresio - Lugano, la dotation des cochers d'identification relâchés après inscription à la liste nautique provinciale. La normative national reprends l'accord international Italo-Suisse paraphé pour faciliter l'identification des embarcations sur les lacs. Pour renseignements adressez-vous à la Réception.

*La bouée et le parking pour le remorque sont assignés par la Direction.

*L'enregistrement de l'embarcation doit être effectué à la Réception le jour quand vous voulez l'utiliser.

*Les propriétaires des bateaux pneumatique, canoë, planches de surf etc. sont tenus à ne laisser pas leur embarcations sur la plage.



L'accès dans le Camping comporte l'acceptation et la pleine observance du présent règlement que peut être intégré, a part, des normes additionnel que la Direction retendra opportune émaner pour le meilleur fonctionnement du Camping. Le personnel du Camping est autorisé à le faire respecter et à signaler à la Direction qui ne le respecte pas. Les défaillantes seront immédiatement éloignés du Camping. Un règlement pour sa nature est toujours conditionnant de la liberté individuelle que veut harmoniser avec celle-là collective. Ses normes à caractère général posent restriction pleinement justifiée de sa finalité de créer les meilleures conditions pour une vie ensemble plus riche et humaine sur le plan de l'éducation, du respect et de l'estimation. Nous confions, ainsi, sur la complète conscience et sur l'approbation de notre apprécié client à se conformer à ces règles et modestes limitations que permettront un séjour plus calme et éviteront le regrettable intervention du personnel pour rétablir la calme perturbée.

Nous remercions pour coopération et nous vous souhaitons une heureuse permanence.